

CONSEIL COMMUNAL DE LEYSIN

Séance du 7 septembre 2006, Maison de Paroisse, 20h15

Madame Evelyne TISSOT, Présidente, salue Mesdames et Messieurs les Conseillers, Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les Municipaux, le représentant de la presse et le public.

Elle remercie chacun pour sa présence à cette première assemblée du Conseil communal de la législature 2006 – 2011.

Sont excusés : Mesdames Anne-Sylvie GAY, Gabrielle GUIGNARD et Josiane ROTH et Messieurs Christian BRIDE, André HEFTI, Vincent MOTTIER, Lawrence WARE et Adrien ZANARELLI

L'appel fait constater la présence de 37 conseillers. Le quorum étant atteint, le Conseil peut délibérer valablement et la séance est ouverte.

Madame TISSOT informe qu'en date du 26 août 2006, elle a reçu une lettre signée par 16 conseillers concernant le préavis no 6/2006, chauffage de la Salle du Nord, et demandant une réunion du Conseil communal d'urgence, raison pour laquelle elle a dû convoquer cette séance.

La convocation pour cette séance a été envoyée dans les délais. Aucune modification n'est apportée à l'ordre du jour qui sera suivi tel que présenté.

1. ADOPTION DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES DES 13 ET 30 JUIN 2006

Les procès-verbaux des séances des 13 et 30 juin 2006 ont été adressés à chaque conseiller. Aucune remarque n'étant formulée, ils sont acceptés à l'unanimité avec remerciements à la secrétaire.

2. ASSERMENTATION DE CINQ CONSEILLERS

Madame la Présidente procède à l'assermentation de cinq conseillers, absents lors de la séance d'assermentation du 13 juin 2006, et les prie de se lever pour prêter serment. Il s'agit de Madame et Messieurs :

- MOILLEN GIOBELLINA Catherine
- CRESPO José
- DUBOIS Pierre-Alain
- DURGNAT Alexandre
- NEGRI Patrick

Madame TISSOT les félicite et les invite à rejoindre les rangs du Conseil communal.

3. COMMUNICATIONS DU BUREAU

DECES ET NAISSANCES

Plusieurs décès sont malheureusement survenus dans notre Commune depuis le dernier conseil, ceux de Mesdames et Monsieur

Esther PETIT

Denise BRUNNER

Jean GUEX

ainsi que le petit Baptiste décédé à la Tour d'Aï

Afin d'honorer la mémoire des disparus, Madame la Présidente prie l'assemblée de se lever pour observer un instant de silence.

Madame TISSOT a le plaisir de souhaiter la bienvenue à 3 nouveaux-nés et félicite les heureux parents de

Marion DORMOND (fille de Monsieur Didier Deladoey, Municipal)

Yannick TUMONG

Maxime GIRAUD (fils de notre conseillère Madame Isabelle Giraud)

4. RAPPORT DE LA COMMISSION CHARGÉE DE L'ETUDE DU PREAVIS NO 6/2006 – SALLE DU NORD, REMPLACEMENT DU CHAUFFAGE

Monsieur José CRESPO, rapporteur, donne lecture du rapport de la commission qui, tout en souhaitant que ces travaux ne soient qu'une première phase d'une rénovation et d'une étude complète quant à l'avenir de la Salle du Nord, accepte à l'unanimité les conclusions du préavis, soit :

- accorder à la Municipalité un crédit de fr. 105'000.-- pour remplacer le chauffage de la Salle du Nord
- autoriser la Municipalité à financer ces travaux par le biais d'un emprunt aux meilleures conditions du marché, étant entendu qu'il sera amorti selon ses possibilités, mais au maximum sur 10 ans.

Madame Martine RUCHET, rapporteur, communique le rapport de la Commission des finances qui accepte à la majorité le financement proposé pour la Municipalité.

Madame TISSOT ouvre la discussion.

Monsieur Patrick NEGRI souhaite savoir quels travaux sont envisagés au Nord ultérieurement et quelles sont les mesures prises en ce qui concerne les normes de sécurité.

Madame Marie-José JULMI, Municipale, informe qu'une étude sérieuse concernant les futurs travaux dans cette salle sera réalisée.

Un préavis sera adressé au Conseil communal d'ici le printemps ou l'été prochain. La volonté de la Municipalité est d'aller de l'avant avec ce dossier.

Quant aux normes de sécurité, il sera fait très attention de ne pas autoriser n'importe quelle manifestation durant l'hiver prochain.

La parole n'étant plus demandée, le préavis est soumis au vote. Il est accepté par 33 OUI, 2 NON ET 1 ABSTENTION.

5. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

Séances hebdomadaires de la Municipalité :

Monsieur Jean-Marc UDRIOT, Syndic, informe que les séances hebdomadaires de la Municipalité ont lieu le lundi matin, de 08h00 à 12h00.

Les personnes désirant une entrevue avec la Municipalité sont reçues, en principe, en fin de séance.

Gestion sportive Leysin SA (GSL) :

Monsieur UDRIOT rappelle que la Commune est propriétaire des deux centres sportifs de Crettex Jaquet et de la Place Large.

La Commune est actionnaire de GSL SA qui exploite ces centres sportifs et il a été décidé de remodeler complètement le Conseil d'Administration de manière à ce que celui-ci propose des mesures visant à assurer l'avenir de ces centres, celui de Crettex Jaquet datant de 1976 et celui de la Place Large de 1989.

Par ailleurs des exigences sont posées par le Conseil d'Etat en matière de cofinancement, que ce soit les crédits LIM, le Fonds d'équipement touristique et la nouvelle politique régionale qui va se mettre en place d'ici la fin de cette année.

Dès lors, nous avons voulu rechercher des compétences au sein du Conseil d'Administration et nous avons fait appel à Madame et Messieurs

- Présidence : Philippe PASCHE
- Vice-Présidence : Marie-José JULMI
- Marketing et commercialisation : Jean-Marc GERBER
- Relations avec les associations sportives au niveau suisse et cantonal : Marcel PARIETTI

Commission chargée de contrôler le suivi de l'équipement du domaine touristique en vue d'un enneigement mécanique :

Monsieur UDRIOT informe que tous les lundis, à 14h00, il y a une séance de chantier au Lac d'Aï ou au bassin d'accumulation.

Les membres de la commission d'enneigement ou tout autre conseiller sont les bienvenus à ces séances de chantier pour avoir des explications concernant ces travaux.

Monsieur UDRIOT estime qu'il serait judicieux que la commission fasse une séance assez rapidement sur place.

6. INTERPELLATIONS

Aucune interpellation n'est parvenue au Bureau du Conseil.

7. MOTIONS

Aucune motion n'est parvenue au Bureau du Conseil.

8. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

Gestion Sportive Leysin SA

Monsieur Jean-Martin STOLL rappelle que le Conseil communal, dans les années 1995-1996 avait demandé à la Municipalité de faire un état des finances de GSL deux fois par année. Il semble que ça fait plusieurs années que ces renseignements n'ont pas été communiqués.

Monsieur Jean-Marc UDRIOT, Syndic, informe que le rapport de gestion de GSL est envoyé aux membres du Conseil communal chaque année. Pour ce qui est de l'exercice 2005, l'assemblée générale a eu lieu au mois de juillet. Ce document sera donc envoyé très prochainement.

Par ailleurs, Monsieur UDRIOT contrôlera si effectivement l'état des finances de GSL doit être communiqué au Conseil deux fois par année.

Fusion entre la Police municipale et la Gendarmerie

Monsieur STOLL a appris par la presse la fusion entre la Police municipale et la Gendarmerie.

Il demande à la Municipalité de dresser assez rapidement un bilan pour savoir les incidences de cette fusion au niveau des finances ainsi que des avantages et des inconvénients concernant le service de police à la population. Il ne va pas donner à cette intervention la forme d'une interpellation.

Monsieur Denis RIME, Municipal, informe que le contrat de prestations a été signé le 8 juin dernier. Aujourd'hui, tout se met gentiment en place et il répondra d'une manière plus complète lors du Conseil du 28 septembre prochain.

Bâtiment Le Tilleul – mur

Monsieur René VAUDROZ rappelle que nous avons un magnifique Temple à Leysin, historique et il s'inquiète de la construction du mur en béton érigé le long de la propriété Le Tilleul. Il estime qu'une certaine esthétique devrait être conservée dans ce quartier et il demande si la Municipalité va faire quelque chose pour améliorer la situation.

Monsieur UDRIOT informe que l'acheteur de ce bâtiment, Monsieur Morris, est entrain de faire d'importants travaux de rénovation car il est très attaché à Leysin et il veut en faire son pied-à-terre. Il souhaite avoir aussi un espace privatif. Le seul espace privatif se situe devant l'ancien salon de coiffure. Au départ, il avait prévu une immense palissade. L'ancienne Municipalité estimait qu'une palissade n'était pas cohérente avec les murs en moellons construits dans le village. Alors il leur a été proposé d'ériger un mur en moellons sur le mur existant, appartenant à la Commune puisqu'il est sur le domaine public.

La surprise a été totale lorsqu'une entreprise de la place a coulé un mur en béton. Les travaux ont été arrêtés. On ne peut pas accepter ce mur en béton comme il est là.

Une rencontre aura lieu la semaine prochaine avec le propriétaire et son avocat pour essayer de trouver une variante qui convienne à tout le monde et où personne ne se sente lésé.

Monsieur Jean-Martin STOLL demande que le mur se trouvant sur le domaine public le reste et ne devienne pas la propriété de Monsieur Morris.

Monsieur UDRIOT certifie que la Commune ne sera pas lésée.

Chantiers avenue Rollier et route du Suchet – glissement route de Veyges

Monsieur Max KNECHT demande quand les chantiers de l'avenue Rollier et de la route du Suchet seront achevés et si les comptes pour le chantier de l'avenue Rollier ont été bouclés.

Par ailleurs, il souhaite savoir quelles sont les mesures qui ont été prises concernant le glissement sur la route de Veyges.

Monsieur Didier DELADOEY, Municipal, informe que :

- Les barrières à l'avenue Rollier seront posées dès que possible. Il y a eu un problème de livraison car ces barrières sont fabriquées en Allemagne,

les comptes pour ce chantier sont maintenant bouclés à part la facturation de prestations à quelques tiers.
- Le tapis à la route du Suchet sera posé fin septembre, début octobre.
- En ce qui concerne le glissement à la route de Veyges, un caisson sera posé à mi-septembre.

La parole n'étant plus demandée, Madame TSSOT clôt la discussion.

Madame la Présidente remercie Mesdames et Messieurs les conseillers pour leur attention et la Municipalité pour sa présence. Elle leur souhaite une excellente soirée.

La séance est levée à 20h55.

Leysin, le 8 septembre 2006

Pour le Conseil communal :
La Présidente : Evelyne TISSOT
La Secrétaire : Nicole MANIGLEY

